

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 6 juillet 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

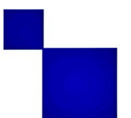
M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
M. Constant donnant pouvoir à Mme Thibault
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Paul



Délibération n° 05-05 du 6 juillet 2023

À VOS PARCS ET CANOPÉE – CONVENTIONS ET AVENANT AVEC LES ASSOCIATIONS NATURALISTES, DE VALORISATION DU PATRIMOINE AGRICOLE ET D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT EN SEINE-SAINT-DENIS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention du 27 octobre 2021 avec l'association Vignerons Formateurs animateurs Réalisateurs (VFAR),

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE les subventions de fonctionnement suivantes au titre de l'année 2023 :

- 66 000 euros pour la Ligue de Protection des Oiseaux – LPO-IDF ;
- 17 000 euros pour l'Office Pour les Insectes et leur environnement – OPIE ;
- 7 500 euros pour la Société Régionale d'Horticulture de Montreuil – SRHM ;
- 5 500 euros pour le Groupement régional d'animation et d'information sur la nature et l'environnement d'Ile-de-France - GRAINE IDF ;
- 10 000 euros pour Planète Sciences ;
- 11 360 euros pour les Vignerons Formateurs animateurs Réalisateurs – VFAR ;

- APPROUVE les conventions annuelles et l'avenant avec les organismes suivants : LPO-IDF, OPIE, SRHM, Graine-IDF, Planète Sciences et VFAR ;



- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdites conventions et ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.